

## Si Eras abandonne le projet Que faire du terrain ?

Pour confiner les risques industriels à l'intérieur de l'usine, le cabinet d'étude Entime avait préconisé l'acquisition de terrains contigus à ceux d'Umicore. Il s'agit alors selon lui de créer une zone tampon entre l'usine Eras en elle-même, les riverains, la zone industrielle des Garennes et le port ferry de Calais. Le souci pour la mairie de Calais c'est que le ratio entre la surface utilisée par l'usine et le nombre d'emplois induit par cette nouvelle production industrielle est quasi nul. Et donc inintéressant ! « Si 400 emplois avaient en jeu, Natacha Bouchart aurait certainement donné un avis favorable », regrette Vincent Lelong qui avait pourtant porté le projet en 2008, parlant même de « belle victoire pour la CGT ».

Aujourd'hui l'union locale de la CGT espère que la municipalité a d'autres pistes pour remplacer Eras en cas de départ. Il faudra racheter le terrain, acquis pour partie par les Norvégiens. Peut-être le dépolluer. Et ensuite ?

Que pourrait-on installer sur le terrain ? « Il est vrai qu'il est stratégique parce qu'il fait le tampon entre le terminal ferry, le futur port de Calais, la zone industrielle et le centre-ville », explique Jean-Marc Puissesseau, président de la Chambre de commerce de Calais. En remplacement d'Eras, je pense que nous pouvons avoir des pistes industrielles ». Il fut un temps question du déménagement de l'usine Schaeffler, un peu trop à l'étroit boulevard Gambetta. « Alors que nous voulons être les fers de lance du développement durable, il nous est difficile d'accepter des industries lourdes de type Seveso alors qu'en même temps, Tioxyde veut augmenter son activité », explique Natacha Bouchart qui dit être « en cheville » avec le ministère de l'Industrie. Eras va-t-il être dépossédée de son autorisation au profit d'un autre industriel, un peu moins polluant et plus créateurs d'emploi ? « Je suis persuadé que cette zone peut servir autre chose pour créer tout autant sinon plus d'emplois », dit Dany Bogaert. Dès lors, tout le monde se perd en conjectures. Parc pour enfants, firme automobile, concessionnaires, grandes surfaces commerciales ou projet industriel propre ? A suivre !

## Que peut-il se passer ? Trois scénarios possibles

Après la délibération lors du prochain conseil municipal, l'avis de la municipalité calaisienne va être transmise en sous-préfecture et en Préfecture. Trois scénarios se dessinent alors concernant la suite du dossier.

**La société Eras Métal abandonne :** Les responsables d'Eras l'ont toujours répété : en cas de nouveaux retards, d'embûches ou de surcoûts, le projet pourrait être purement et simplement abandonné à Calais. D'autres points de chute existeraient. Il faut aussi savoir qu'avec la crise actuelle, le cours du zinc est très bas et le traitement des poussières pourrait devenir moins intéressant financièrement. Si Eras

abandonne, le terrain resterait inoccupé. Quid alors du traitement du sol dont on dit qu'il pourrait être gravement pollué ? Qui pourrait s'installer sur ce terrain pour le moins stratégique, point d'ancrage entre le futur port et le centre-ville. La municipalité a certainement son idée. Il est d'ailleurs bon de noter que sur tous les documents présentés lors des conférences Calais Port 2015, si toutes les entreprises calaisiennes apparaissent sur les plans, on a toujours soigneusement évité d'y inscrire Eras. Volontaire ou simple oubli ?

**La société Eras Métal s'obstine :** Les Norvégiens ont déjà dépensé plus de 600 000 euros en études en

tous genre. Difficile dans ces cas-là d'abandonner. La balle est alors dans le camp du préfet. Deux solutions s'ouvrent à lui : autoriser l'usine à s'installer malgré les vives oppositions du maire, des riverains, des partis politiques et des associations environnementales. C'est la solution la plus envisageable dans la mesure où Eras respecte toutes les normes en vigueur. Et avec Flamoval, le préfet a déjà démontré qu'il savait allier à l'encontre des hostilités locales.

L'installation d'Eras peut apparaître peu propice aux yeux du représentant de l'État. Il peut tout aussi interdire l'installation d'Eras. Ce serait alors un retour en arrière.